

<https://enseignants.se-unsa.org/Le-Pacte-piege-en-eaux-troubles>



# Le Pacte : piège en eaux troubles

- Concertation attractivité et rémunération -

Date de mise en ligne : mardi 13 juin 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa a dénoncé une nouvelle fois le pacte à l'occasion de la présentation des textes créant la part fonctionnelle de de l'Isae et de l'Isoe. Cela a permis de démontrer, s'il en était encore besoin, l'énorme usine à gaz de ce dispositif mis en place dans l'urgence. Le ministère a montré son incapacité à apporter des réponses concrètes aux interrogations des collègues. Les réponses du ministère étaient sans cohérence avec les consignes contradictoires données en territoire.

A priori, c'est possible mais à condition que ce soit possible

Pour les professeurs exerçant en cycle 1, rien n'interdit qu'ils exercent la mission d'heures de soutien et d'approfondissement au collège. Cependant, cela dépendra si on le leur propose ou non.

Pour les personnels éligibles, le SE-Unsa a obtenu l'assurance que les collègues du 1er degré exclus de l'Isae pourraient bien percevoir la part fonctionnelle (notamment les conseillers pédagogiques, ERUN, ERSH, DACS...). Cependant, cela ne lève pas le doute sur la faisabilité réelle sur le terrain.

De même, les professeurs documentalistes pourront bien percevoir une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'Isoe.

Concernant la voie professionnelle, il semblerait que, depuis peu, les PLP seraient désormais éligibles aux deux types de mission *Découverte des métiers* au collège : la mission *intervention* quantifiée à 24 heures et la mission *encadrement* forfaitaire.

Les PLP seront bien contraints par un Pacte insécable. En revanche, CPE, professeurs documentalistes et PsyEN exerçant en lycée pro pourront bénéficier d'un pacte sécable.

Concernant les stagiaires, le décret ne prévoit pas leur exclusion du bénéfice de cette part fonctionnelle mais ils n'auraient pas vocation à s'y inscrire pour privilégier leur formation.

Des questions sans réponse

Les PE exerçant dans le 2d degré pourront effectuer les missions du Pacte 2d degré. En revanche, le ministère n'a pas su nous indiquer si ces PE, notamment en Segpa, seront éligibles aux missions du 1er degré...

Le SE-Unsa, a rappelé son opposition au Pacte qui ne tient pas la promesse d'une revalorisation de 10% pour tous et toutes. Il va aggraver les inégalités femmes/hommes, dégrader massivement les conditions de travail des collègues et les conditions d'apprentissage des élèves, creuser les inégalités entre les écoles et les établissements et créer des tensions au sein des collectifs de travail.

Sa mise en œuvre à marche forcée, dans un flou absolu, vient ajouter de l'absurdité à un dispositif déjà bancal et inéquitable.